



Juillet 2015

LE PETIT ST MARTINOIS

Le Mot du Maire

Chers amis, St Martinoises, St Martinois

Les vacances scolaires d'été se profilent déjà, précédées par l'arrivée d'une vague de chaleur. La fête de la St Jean couplée à la fête de la musique ont été les prémices de cette période estivale tant attendue qui a malheureusement été précédée par le « départ » de 5 de nos aînés.

Vous constaterez que ce journal sort avec beaucoup de retard, retard lié à des circonstances particulières qui n'ont pas permis à la maquettiste habituelle de le réaliser. J'espère que vous nous pardonnerez cette mise en page moins professionnelle mais nous avons fait de notre mieux.

Le premier marché paysan a connu un immense succès conforté par un temps splendide et complété le dimanche 17 mai par les puces des couturières et une fréquentation assidue de 13 villages du Pays d'Aigues pour visiter, durant 4 jours, toutes les salles d'exposition du festival « Aigui'lles en Luberon ». Très beau succès pour ce cru 2015.

Le comité des fêtes vous a concocté un programme de festivités dont vous trouverez le détail dans ce journal. Ils sont bénévoles : encouragez-les en participant aux divertissements préparés à votre intention.

Quelques améliorations ont été apportées au village. Je sais qu'il faut continuer, notamment par les rues de Belle Etoile et la place Lally Nevière puis le mail, mais petit pas par petit pas nous arriverons à faire un beau parcours et comme le dit la chanson « Toi plus moi plus eux plus tous ceux qui le veulent » pourront faire bouger les choses

Je vous souhaite un très bel été.

Joëlle Richaud

*Ouvertures du secrétariat : du lundi au vendredi de 8h à 12h – le mardi et le vendredi de 13h30 à 16h30 -
Les samedis 05 et 26 septembre, 10 et 24 octobre, 21 et 28 novembre, 05 et 12 décembre
Attention : fermeture au public tous les après-midi du 06 juillet au 28 août 2015*

*Architecte conseil : 17 juillet et 21 août de 15h30 à 17h00. Prendre rendez-vous au 04 90 77 61 02
Conseiller Départemental : Permanence de J.F. Lovisolo le 06 juillet 2015 à 9h45 salle du conseil
Député : pour joindre Julien Aubert : 04 90 67 94 12 www.julienaubert.fr*

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Procès-verbal du débat de chaque séance, au-delà de l'affichage, est visible sur le site internet de la commune www.saintmartindelabrasque.com. Chaque administré peut le consulter à la mairie et en obtenir une copie.

Séance du 16 février 2015

Vote, à l'unanimité du **compte de gestion 2014** établi par le Trésor Public

Section d'investissement : + 165 767,48

Section de Fonctionnement : + 140 747,94

Total des sections : + 306 515,42

Vote, à l'unanimité du **compte administratif 2014** qui présente :

Un résultat net de fonctionnement de : + 284 126,81 €

Un résultat net d'investissement de : – 57 652,32 €

Les restes à réaliser 2014 (opérations engagées mais pas terminées) s'élèvent à 167 244,19 € en recettes et à 196 311,00 € en dépenses.

Demande de subvention dans le cadre du **Fonds de Solidarité Locale** (Région) pour la construction d'un WC public aux normes personnes à mobilité réduite. : 13 pour, 1 abstention

Demande de subvention dans le cadre de la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux** pour la rénovation de la place Lally Nevière. Unanimité

Demande de subvention à la Région pour la même opération dans le cadre de la valorisation et requalification des espaces publics. Unanimité

Une délibération a été prise concernant **les avantages en nature** pour le personnel communal afin d'être en règle avec la loi. Unanimité

Séance du 16 mars 2015

Affectation du résultat 2014 voté à l'unanimité

- excédent de fonctionnement capitalisé : 57 652,32 €
- excédent de résultat de fonctionnement reporté : 226 474,49 €

Taux des taxes : vote à l'unanimité, sans augmentation :

- Taxe d'habitation 10 %
- Taxe sur Foncier Bâti 19 %
- Taxe sur Foncier Non Bâti 33,94 %

Budget primitif 2015 : voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	164 442,62	002 résultat antérieur reporté	226 474,49
012 Charges de personnel et frais assimilés	237 150,00	013 Atténuation des charges	300,00
014 Atténuation de produits	1 624,46	70 Produits des services, domaines, ventes	47 063,88
65 Autres charges de gestion courante	71 940,00	73 Impôts et taxes	314 107,00
66 Charges financières	1 3 000,00	74 Dotations et participations	92 327,00
67 Charges exceptionnelles	3 600,00	75 Autres produits de gestion courante	48 500,51
022 Dépenses imprévues	15 000,00	76 Produits financiers	20,00
023 Virement section investissement	219 000,00	77 Produits exceptionnels	3 020,00
042 Ordre de transfert entre section	6 056,00	+	
TOTAL	731 812,88	TOTAL	731 812,88

INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
001 Solde d'exécution négatif reporté (2013)	28 585,51	13 Subventions d'investissement	302 400,99
21 Immobilisations corporelles	22 541,80	10 Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	57 038,00
23 Immobilisations en cours	30 000,00	1068 Excédents fonctionnement capitalisés	57 652,32
Total des opérations d'équipement	511 520,00	021 Virement section de fonctionnement	219 000,00
13 Subventions d'investissement	7 500,00	040 Ordre de transfert entre sections	6 056,00
16 Emprunts et dettes assimilées	42 000,00	041 Opérations patrimoniales	7 068,83
041 Opérations patrimoniales	7 068,83		
TOTAL	649 216,14	TOTAL	649 216,14

Séance du 13 avril

(Le quorum est composé de 13 personnes depuis la démission de Madame Marie-Christine VINCENT-MEYER de sa fonction de conseillère municipale)

Plan triennal : avenant 2015

Affectation de l'avenant 2015 de la contractualisation 2012/2015 du Conseil Général de Vaucluse, soit 49 900,00 €, sur la réhabilitation des rues du hameau de Belle Etoile - 10 pour et 1 abstention

Voirie hameau Belle Etoile

Réhabilitation des rues Belle Estelle, de l'Ancienne Bergerie, du Moulin et de la place du Four à pain. Lancement de l'appel d'offres par marché à procédure adapté. La préparation du MAPA et la mission de maîtrise d'œuvre complète seront réalisés dans le cadre de la DACT84. Montant de l'opération : 145 200 € TTC dont 44 961,36 en autofinancement : unanimité

PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées)

Le 18 septembre 1996 la commune a adopté le réseau de randonnée du territoire, approuvé par délibération du département le 19 décembre 1997. Par délibération du 20 février 2015, le Conseil Général a décidé de finaliser la révision du PDIPR pour actualiser les itinéraires et intégrer les nouveaux tronçons du réseau touristique. : Unanimité

PNRL : révision des statuts

Les modifications apportées sur les statuts du PNRL portent essentiellement sur l'intégration des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) présents sur notre territoire dans la gouvernance du syndicat. Chacun des EPCI adhérents aura 1 voix par délégué : 1 voix pour, 5 abstentions, 6 contre.

Séance du 18 mai

Modifications dans la composition de 3 commissions communales votées à l'unanimité

Subvention voirie : demandée en début 2014 et attribuée le 31 octobre 2014 pour les chemins du Lavoir et des Abeliers, cette subvention a fait l'objet d'une demande de transfert pour attribution au dossier voirie du hameau de Belle Etoile : 8 pour 1 abstention

Vote des subventions aux associations :

Foyer 3 ^e âge :	650 €	unanimité	GDA :	50 €	unanimité
Amicale du CCFF :	200 €	7 pour/1 abstention	Sapeurs-pompiers :	50 €	8 pour/1abstention
Comité des Fêtes :	6 000 €	6 pour/3 contre	La SAUVI :	100 €	unanimité
AGV St Martin/La Motte :	220 €	unanimité			

Séance du 15 juin

Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement durable

Défense dans un contentieux déterminé : unanimité

Subvention au CS2 : 500 € par 8 voix

Décision modificative n° 3 : unanimité

(Compte-rendu en cours d'élaboration)

Etat Civil

Naissance DOMINGUEZ Léa née le 22/05/2015

Mariages Gérard COTTE et Véronique ROUCOU le 18 avril 2015

Décès Gilbert ARNAUD le 24 mai 2015
Jean-Pierre ARZALIER le 29 mai 2015
Inge GAVERIAUX (décédée en mai en Autriche)
Martine CROCHEMORE le 07 juin 2015
Joseph LA MOLA le 24 juin 2015

Hommage à Joseph La Mola

Il fut conseiller municipal de mars 2001 à mars 2008. Nommé adjoint en charge des travaux en octobre 2005, il s'est acquitté de sa tâche avec professionnalisme et bonne humeur.

« Nous toutes et tous, qui avons servi la Commune comme Conseiller Municipal durant l'une et/ou l'autre des dernières mandatures, nous voulons saluer ce compagnon de route, discret mais efficace : Joseph La Mola.

Habitants de la commune, nous lui devons tous beaucoup.

Que ce témoignage vienne en aide à ses proches : épouse, fils et petits-enfants. »

S'associent à cet hommage Mesdames Renée Catherine et Fabienne Zerbonne, Messieurs Jean-Claude Arquier, Maurice Ayme, Jacques Buès, Jean-Paul Chaniel, Robert Imbert, Pierre Moulin, Jean-Louis Négri, Daniel Sédallian.

LA VIE DE LA COMMUNE

Listes électorales : Pensez à vous inscrire au plus tard le 31 décembre 2015.

Elections Régionales : 6 et 13 décembre 2015

Calendrier scolaire 2015/2016 :

- Rentrée : 1^{er} septembre 2015
- Vacances de Toussaint : 18 octobre au 1^{er} novembre 2015
- Vacances de Noël : 20 décembre 2015 au 03 janvier 2016
- Vacances de Février : 07 au 21 février 2016
- Vacances de Printemps : 03 au 17 avril 2016
- Vacances d'été : 06 juillet 2016

Débroussaillage = protection contre le feu

Une réunion sur ce sujet a été organisée le 4 mai par le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière avec tous les propriétaires de maisons se trouvant dans zone légale de débroussaillage.

Une carte détaillée, indiquant le type de débroussaillage à réaliser, a été distribuée à chaque personne concernée et la réunion a été suivie de 2 visites sur le terrain, le 19 mai et le 1^{er} juin, pour les personnes qui l'ont sollicité.

Contact : Sabine Le Falher 04 90 78 90 91



Formation aux 1^{er} secours

C'est le pompier Christophe RUFFINATTI qui a enseigné la « formation initiale PSC1 » à 7 personnes du personnel communal, dont 6 en lien direct avec les enfants.

Cette formation consiste en l'apprentissage des gestes et les simulations d'accidents, fait appel à des maquillages (fausses plaies, faux écoulements de sang, ...) réalisés sur des « victimes simulées » (jouant un rôle), ainsi qu'à des mannequins d'entraînement pour certains gestes délicats comme la désobstruction des voies aériennes du nourrisson ou la réanimation cardio-pulmonaire qui ne doivent pas être pratiquées sur une personne qui ne les nécessite pas.

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- de reconnaître une situation anormale, d'analyser le risque ;
- d'effectuer une protection rapide adaptée au risque ;
- d'examiner rapidement l'éventuelle victime et d'effectuer des gestes pour préserver sa santé sans aggraver son état ;
- de prévenir rapidement et efficacement les secours publics.



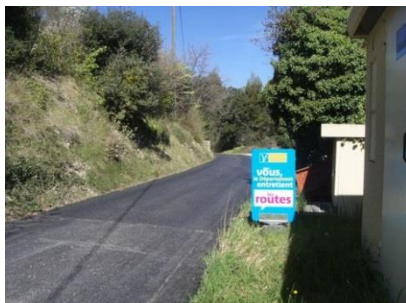
Voirie

Les travaux de voirie sur les chemins du Lavoir, du Castelas, des Furets, sont terminés. Malheureusement, les enfants se servent de la descente du lavoir comme espace de jeux pour des engins à 2 roues. Résultat : de très laides traces de pneus laissées lors des « dérapages contrôlés ».

Le Lavoir



Le Castelas



Les Furets



Dans le hameau des Furets, nous avons procédé à l'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone, réalisé le câblage et procéder à la modification des lampadaires et consoles avec de nouvelles normes beaucoup moins consommatrices d'énergie.

Avant



Après



Gouttières sur bâtiment mairie

Anciennes, abimées, plus aux normes, génératrices d'humidité dans la classe de petite section de maternelle, nous avons pris la décision de les remplacer et en avons profité pour séparer les eaux de pluie des eaux usées afin de respecter la loi.

Place Lally Nevière et mail

Une paysagiste est en train d'étudier un plan d'ensemble afin d'harmoniser la place et le mail tout en tenant compte des contraintes et des événements festifs. Les travaux seront réalisés par étape dont la première sera la réhabilitation de la place jusqu'après l'arrêt de bus avec la construction obligatoire d'un wc public aux normes personnes à mobilité réduite.

Rues du hameau de Belle Etoile

Le marché voirie est lancé. Le Syndicat de l'Eau est en train de changer les branchements en plomb encore existants. Après les désagréments causés par ces travaux, le résultat devrait être harmonieux

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, 2^e phase du PLU, a été soumis aux Personnes Publiques Associées (Parc, Département, Etat, Chambres, syndicats....). Aucun de ces organismes n'a soulevé de problème majeur.

Il a été débattu en conseil municipal du 15 juin. Réunion publique le 30 juin à 18h30 dans le foyer communal (parution dans le journal « La Provence » du 18 juin 2015).

Ramassage des encombrants

Les déchets encombrants sont des déchets issus de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, nécessitent un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent des déchets occasionnels.

Pour vous en débarrasser, vous pouvez appeler la mairie et vous inscrire : le ramassage se fait tous les mercredis matin avec inscription au plus tard le mardi avant 10h. **Service GRATUIT**

Vous pouvez également déposer directement vos encombrants à la déchetterie de Pertuis: quartier Gourre d'Aure, du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h et le dimanche de 9h à 12h, **leur prise en charge est entièrement gratuite.**

Pourtant, quelques-uns ne jouent pas le jeu et déposent des déchets partout (roubines, containers de ramassage des ordures ménagères, colonnes de tri sélectif..... si chacun faisait un petit effort, tout irai tellement mieux !!!!!!!!!!!!!!!



Déchets ménagers : avec un peu de sens civique, nous devrions éviter cela : c'est désespérant

Les déjections canines

C'est disgracieux, c'est nauséabond et ça pollue.

Les propriétaires de chiens doivent admettre que laisser leur animal faire ses besoins dans les rues du village est un manque de respect pour les habitants.

Avoir un chien ça s'assume : il faut ramasser ses crottes.

Aussi, la commune a investi dans des bornes distributrices de sachets de ramassage. Pour l'instant, il y a en a une place de la Fontaine. D'autres suivront. Nous constatons une grosse consommation de sacs mais aucun résultat dans les rues au grand désespoir de nombreux habitants.



Le stationnement



On a toujours une bonne raison pour se garer à l'endroit non autorisé : « j'en ai pour 2 secondes » « je me suis toujours garé là ».

Vous avez de la place sur le mail, vous avez un parking, à Belle Etoile, pourquoi ne pas les utiliser ?

Une rue n'est pas une place de stationnement d'autant plus quand des arrêtés l'interdisent.



La liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres

Jeux dans les rues

A l'approche des vacances d'été, nous vous invitons à respecter la tranquillité du voisinage. En effet, les chaussées sont destinées aux véhicules roulants, ce n'est, en aucune façon, ni un terrain de jeu ni un stade.

La loi interdit les jeux de ballons dans une rue, même si ce sont des enfants. Vous êtes, en tant que parents, responsables des nuisances sonores générées par les cris de vos enfants en sachant que le tapage diurne est tout aussi passible d'un PV que le tapage nocturne. Il vous appartient, en tant que parents, d'exiger, dans cette hypothèse, plus de retenue de vos enfants et de prendre les mesures qui s'imposent, c'est à dire de faire rentrer vos enfants s'il y a trop de bruits. Les enfants de moins de 13 ans n'ont pas de responsabilité pénale, mais vous, parents, vous pourriez être poursuivis pour défaut de surveillance et d'éducation.

En cas de litige, il est préférable, que parents et plaignants concernés dialoguent car la loi est du côté des plaignants.

Litige de voisinage

Le maire tire de ses pouvoirs de police générale (art.L2212-2 du CGCT) l'obligation de réprimer les atteintes à la tranquillité publique sur le territoire de la commune mais il n'est pas compétent pour régler tous les conflits pouvant naître entre ses administrés. Ces derniers peuvent s'adresser au conciliateur de justice, présent 2 fois par mois à Pertuis, par simple lettre ou demande verbale. Le recours au conciliateur est gratuit : 04 90 79 50 40

Aire de jeux

Afin d'améliorer la qualité de l'aire de jeux, nous avons procédé à son engazonnement mais pour cela son accès a été bloqué pendant 4 semaines. Merci à toutes celles et ceux qui ont respecté l'interdiction d'utilisation.



Nuisances sonores

Concernant les survols militaires

L'Armée de l'air a confirmé qu'elle avait respecté les décisions prises en septembre 2014 pour réduire les nuisances (réduction du trafic, de la fréquence et des axes de vol).

Il a été pointé que des aéroclubs privés situés à proximité ont intensifié leur fréquentation du ciel du Luberon et leurs entraînements sur les axes de voltige officiels, amplifiant les nuisances subies par la population.

Suite au rappel de l'importance cruciale de l'économie touristique pour le territoire et de la quiétude des habitants, l'armée a proposé :

- de suspendre quasiment tous les exercices d'entraînement en juillet et août 2015 ;
- de continuer à ne jamais survoler pendant tous les week-ends.

Enfin, l'armée s'est engagée à poursuivre l'amélioration technique des avions d'entraînement, afin de réduire les nuisances sonores actuelles et de permettre un rayon d'action plus important.

Concernant les survols civils

Il a été demandé à la Direction générale de l'Aviation civile d'étudier la possibilité de réduire, voire de suspendre, les vols de loisir pendant les week-ends du printemps 2015, et de limiter ou suspendre les vols en période estivale.

S'agissant des survols par des hélicoptères, il a été requis auprès de la Police de l'air et des frontières de renforcer l'obligation de déclaration des mouvements de ces aéronefs, afin d'éviter une saturation sur certaines zones du territoire.

Les élus présents ont vivement remercié Mme la Sous-Préfète pour sa détermination et sa volonté à résoudre ces nuisances, ainsi que tous les participants présents.

Le Pays d'Aigues à vélo

Dernier né du « Luberon à vélo » : la boucle « Le Pays d'Aigues à vélo » vous permet de sillonner le sud du Luberon, entre vignes et châteaux, avec un tout-nouveau balisage sur 91 km !



Le Comité Communal d'Action Sociale



Chasse aux œufs de Pâques : de nombreux enfants étaient présents sur la place pour la désormais traditionnelle « chasse aux œufs de Pâques ». La cueillette a été bonne et un partage équitable a eu lieu après la récolte dans les rues du village pour les plus grands, dans le parc de loisirs pour les plus petits. Une dégustation de boissons fruitées a clôturé cette manifestation.

Mutuelle Villageoise : plusieurs organismes ont été contactés, 3 ont été retenus pour un entretien. Après étude des propositions, nous avons retenu : AVIVA Pertuis

- Pour les personnes qui n'avaient pas de mutuelle, l'adhésion sera immédiate,
 - pour les personnes qui changeront de mutuelle l'adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2016.
- AVIVA s'occupera de la résiliation chez l'ancien fournisseur.

Une 1^{ère} permanence a eu lieu dans le foyer communal le 20 juin 2015 de 9h à 12h00. Chaque adhérent potentiel a été reçu individuellement.

Cette 1^{ère} permanence ayant connu un gros succès, une 2^e permanence se tiendra le samedi 04 juillet 2015 de 9h à 12h salle du conseil municipal.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au secrétariat 04 90 77 61 02

Les membres du CCAS et plus particulièrement Michèle Dossetto-Soggia, ont porté cette action.

Ramonage : 50 € pour une cheminée bois, 60 € pour une cheminée fuel.

Bois de chêne : 68 € le stère en 50 cm et 72 € en 30 cm.

Ces 2 actions se sont déroulées de façon satisfaisante pour les nombreuses personnes ayant répondu favorablement.

Merci à Michèle Lauze d'avoir géré cette mutualisation des commandes.

Carnaval à la cantine puis dans la cour de l'école

C'est un kangourou et un lapin rose qui s'activaient dans la salle de restauration pendant le repas de vos enfants le vendredi 3 avril 2015. Puis c'est avec les « maîtresses » qu'ils ont terminé cet après-midi récréatif.



LA VIE DES ASSOCIATIONS



La Gymnastique Volontaire - Sport & Plaisir

Lundi 7 septembre 2015 : reprise des cours.



NOUVEAU ! Nous avons le plaisir de compter parmi nos animatrices une nouvelle recrue diplômée, Cendrine BOUGON, issue de la danse professionnelle, qui animera un cours de gym dynamique le mardi soir de 18h 30 à 19h30.

ANIMATRICES : Nadine PINO - Nathalie BESSE - Cendrine BOUGON

HORAIRES & ACTIVITES

Lundi	10h00 à 11h00	en extérieur	ACTI'MARCHE
Mardi	16h00 à 17h00	Salle polyvalente de La Motte	STRETCHING
Mardi	17h15 à 18h15	Salle polyvalente de La Motte	GYM ENFANTS
Mardi	18h30 à 19h30	Salle Polyvalente de La Motte	GYM DYNAMIQUE
Mercredi	09h45 à 11h00	en extérieur	GYM PLEIN AIR
Jeudi	18h30 à 19h30	Salle polyvalente de La Motte	PILATES
Vendredi	15h00 à 16h00	Foyer St. Martin	STRETCHING

INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (règlement au prorata)

Josette MATHIOT, Présidente

Tél. 04 90 77 72 25

josette.mathiot84@orange.fr

Monique LE PROVOST, trésorière

Tél. 06 27 40 40 68

m.le.provost@free.fr

Suzie MISTRE, Secrétaire

Tél. 04 90 77 67 72

suzie.mistre@gmail.com

SIRET : 34255601600018 – code APE : 9312Z n° Agrément jeunesse et sports 84 88 247 - FFEPGV – www.sport-santé.fr



Histoires de Boîtes à Couture

De nombreux visiteurs venus de toute la France mais aussi de l'étranger se sont succédés durant 4 jours, les 14, 15, 16 et 17 mai dans notre village, dans lequel l'on pouvait visiter 4 expositions, mais aussi dans 12 autres communes du Pays d'Aigues. Ces « touristes » particuliers ont été reçus avec grand plaisir par les logeurs et les commerçants.

Les enfants de l'école de St Martin, classe de CP, ont eu le plaisir et l'étonnement de découvrir les vêtements que portaient nos aïeux et aïeules au travers de la reconstitution

de costumes et de pièces textiles anciennes, amoureusement collectées, reconstituées et conservées par Frédéric Dal Canto.

Comité des fêtes

Bonjour à tous,

En ce début d'été, le comité entre dans une phase de changement.

Changement du bureau pour commencer. En effet, une partie du bureau doit être renouvelée lors de l'assemblée générale qui se déroulera le lundi 6 juillet à 19h, au foyer.

Le vice-président, la secrétaire ainsi qu'une de ses adjointes ont démissionné. J'ai également remis ma démission à la mairie début juin afin de dégager du temps pour un projet personnel, débutant à la rentrée.

Changement de programmation....En effet, devant le coût élevé de la fête votive, certaines personnes de la municipalité souhaitent que la durée de cette manifestation passe à 1 soir au lieu des 3 habituels. La subvention étant calculée sur le montant facturée de cette fête, nous avons bien pris note des souhaits de la mairie pour revoir les modalités de cette manifestation l'an prochain.

Je tiens à préciser que cette année encore, la fête votive de St Martin se déroulera sans changement majeur.



le vendredi 31 juillet La fête débutera par un apéritif, suivi d'une **paëlla et d'un DJ.**

Le samedi 01 août, il est prévu une **soupe au pistou** suivi d'une soirée spectacle et d'une soirée dansante.

le dimanche 02 août La fête se poursuivra par une soirée basée sur la variété...

Pensez à réserver pour la paëlla et la soupe au pistou.

Un programme sortira bientôt et sera affiché dans le village. J'espère que tous les habitants seront prévenus de cette manifestation....

Ces sujets seront abordés lundi 6 juillet. Si vous avez des questions, si vous souhaitez intégrer le bureau, rendez-vous à 19h au foyer.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les personnes qui nous ont suivis, qui nous ont aidés lors de la mise en place des manifestations, ces sympathisants qui étaient toujours présents à nos côtés. Je remercie également mes amis, celle et ceux qui m'ont suivi dans cette aventure, membres du bureau depuis l'an passé, qui ont toujours été derrière moi.

Mais surtout je remercie les St Martinois, qui ont participé aux manifestations, payantes ou gratuites. Car il ne peut y avoir de fêtes gratuites sans manifestations payantes. Mais aussi les colporteurs de rumeurs... ceux et celles qui se sont régalés de raconter dans mon dos tout un tas de bêtises....

Rendez-vous le 6 juillet.

Marché Paysan et Artisanal

Les automobilistes sont invités à ne pas stationner sur la partie du mail occupée par le marché et de respecter l'arrêté en vigueur sous peine de procès-verbal.

Or, depuis le début du marché, systématiquement, tous les dimanches, des voitures perturbent le bon déroulement de cette manifestation suivie par de nombreux touristes mais aussi par de nombreux habitants du Pays d'Aigues.



Foyer Rural

Une quarantaine de personnes du foyer Rural de Saint Martin de la Brasque se sont données rendez-vous ce 23 juin pour passer une journée conviviale aux Saintes Marie de la mer.

La visite a commencé à bord de «La Camargue » un bateau qui permet alors de découvrir la mystérieuse et fascinante Camargue accessible seulement par l'eau avec un contact direct avec la nature préservée et la manade de taureaux et chevaux présentée par un gardian.

La journée s'est poursuivie par un repas camarguais puis par un voyage en petit train dans l'arrière-pays camarguais où l'on a pu découvrir le Parc Régional de Camargue circuit sauvage bordant les étangs et les marais, longeant les «roubines» et roselières où règnent taureaux, chevaux et flamants roses.



Visite de Saint Martin de la Brasque

Françoise Génoulaz, sera votre guide professionnel, **le lundi 24 août à 10h (départ devant la Mairie)** pour découvrir notre village, afin de répondre aux attentes des touristes, mais aussi de leur faire découvrir l'ensemble de notre territoire et de partager avec eux des anecdotes de villages.

Réservation à l'office de tourisme au 04 90 07 50 29 ou par mail : contact@luberoncotesud.com

Attention places limitées : il est conseillé d'acheter les coupons directement à l'Office de tourisme à la Tour d'Aigues.

Le tarif est de 3€ par adulte - c'est gratuit pour les enfants.



Déchets verts

Record battu : ce sont **108,08 TONNES** qui ont été collectées sur l'ensemble de COTELUB durant 7 week-ends (la dernière campagne 66 tonnes avait été récoltée). Ces déchets verts seront valorisés et transformés en compost pour l'agriculture locale. Tableau ci-dessous. Bravo à ceux qui par ce geste ont montré leur civisme ! Car le premier maillon essentiel de la valorisation des déchets, c'est vous !
St Martin : 1520 kg les 11 et 12 avril, 2460 kg les 25 et 26 avril et 1900 kg les 9 et 10 mai

4 Nouvelles entreprises au Parc du Revol

Florajet et Cyria s'installent sur le Parc d'Activités du Revol, chacune ayant réservé 2 lots. Florajet, est une société de transmission florale qui dispose d'un réseau de plus de 5700 artisans fleuristes.

Cyria, est un fabricant de mobiliers urbains, en bois et en acier.

Ces deux entreprises innovantes, en quête constante de développement, ont su identifier tous les avantages d'une implantation dans le Parc du Revol : sa situation géographique, son tissu économique, sa qualité paysagère, ses prix attractifs et sa conception globale écologique et durable des infrastructures.

Nature et Prestige, agencement de jardins et d'espaces verts « haut de gamme » pour les particuliers et les professionnels ainsi que **JCM Environnement**, bureau d'études spécialisé dans le traitement finalisent leur cours de transaction

Accessibilité et entreprise

Pour accompagner les commerçants, artisans ou professions libérales à répondre aux obligations de la loi handicap dans les meilleures conditions tout en limitant les implications financières, Cotelub, en partenariat avec la C.C.I, a organisé des réunions d'information au siège de la Communauté de Communes, à La Bastide des Jourdans et à la Motte d'Aigues. Ces réunions avaient pour objectif de faire le point sur les nouvelles dispositions et les obligations en matière de mise en conformité et d'envisager la mise en place dans la mesure du possible d'une certaine mutualisation des moyens.

Malheureusement certains commerces, dans l'impossibilité de se mettre aux normes, fermeront.

Taxe de séjour : réforme 2015

Mise en place en septembre 2010, la totalité de cette taxe est utilisée pour financer les actions touristiques.

Elle est perçue par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires de gîtes, locations saisonnières, chambres d'hôtes lors de l'acquittement des sommes dues pour le séjour.

L'Hébergeur doit tenir un état, désigné par le terme « registre du logeur » précisant obligatoirement :

- le nombre de personnes assujetties
- la durée du séjour
- le nombre de personnes exonérées et les motifs d'exonération (il n'y a plus de réductions)
- la somme de taxe de séjour récoltée

Une réforme de la Taxe de séjour a été votée par le Parlement en décembre 2014 pour une applicable au 1^{er} janvier 2015. Cette réforme a été mise en application par délibération du Conseil Communautaire le 11/12/2014.

La catégorie « chambre d'hôte »

Les chambres d'hôtes sont désormais considérées comme une seule catégorie. Elles sont assimilées aux hébergements « 1 étoile » : tarif de la taxe de séjour Cotelub à 0,75 € par nuit et par personne.

Exonération :

Cette réforme a modifié la liste des personnes exonérées de la taxe de séjour.

L'exonération concerne maintenant :

- les mineurs (moins de 18 ans),
- les titulaires d'un contrat de travail saisonniers,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Ne sont plus exonérés :

- Les handicapés
- les personnes bénéficiaires d'aides sociales,
- les fonctionnaires en déplacement dans le cadre d'une mission,
- les personnes exclusivement attachées aux malades, les mutilés, les blessés et malades du fait de guerre
- plus de réductions possibles pour les familles nombreuses et les porteurs de chèques vacances.

Les nouveaux hébergeurs ou les changements de situation des hébergements doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie : déclaration disponible sur <https://cotelub.taxesejour.fr/> colonne « **Déclaration obligatoire des chambres d'hôtes et des meublés** » Formulaire Meublé de Tourisme (cerfa n°14004*02) et Formulaire Chambre d'hôtes (cerfa n° 13566*02) ; ce formulaire devra être tamponné et signé en mairie, une copie sera envoyée à Cotelub.

Les nuitées doivent faire l'objet d'une déclaration à Cotelub dans les 15 premiers jours du mois suivant leur perception.

Dans le cas où vous oublieriez de faire votre déclaration, votre collectivité pourra désormais avoir recourt à la **taxation d'office**. Cela signifie que Cotelub évaluera, en fonction des informations dont elle dispose, le montant que vous lui devez.

Montant par nuit et par personne :

- meublé tourisme **non classé** : la taxe de séjour passe de 0,66 € à **0,75 €**
- meublé de tourisme **1 étoile** : la taxe de séjour passe de 0,33 € à **0,75 €**
- meublé de tourisme **2 étoiles** : la taxe de séjour passe de 0,66 € à **0,90 €**
- meublé de tourisme **3 étoiles** : la taxe de séjour passe de 0,88 € à **1,00 €**
- meublé de tourisme **4 étoiles** : la taxe de séjour passe de 1,21 € à **1,40 €**
- meublé de tourisme **5 étoiles** : la taxe de séjour passe de 1,54 € à **1,80 €**
- camping **1 et 2 étoiles** : la taxe de séjour reste à **0,22 €**
- camping **3 et 4 étoiles** : la taxe de séjour est à **0,40 €**

Ces tarifs incluent les 10% de la taxe additionnelle du Conseil général.

Des points d'apport volontaire adaptés et accessibles.

Depuis le lundi 13 avril, Cotelub a initié un vaste chantier d'adaptation des colonnes de tri pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Poursuivant ses efforts d'adaptation obligatoire de ses infrastructures aux nouvelles normes de la loi handicap, Cotelub va rendre accessible ses colonnes de tri sur les points d'apport volontaire des 14 communes. Cette adaptation a été réalisée par l'installation d'une trappe supplémentaire, sur chaque colonne de tri, située à une hauteur accessible en fauteuil. Cet aménagement, réalisé au rythme d'un point d'apport par commune, devrait permettre de limiter encore le nombre de déchets abandonnés au pied des colonnes qui ne relèveront plus alors que de la simple absence de sens citoyen...



Loi NOTRe

Loi NOTRe : Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Rien n'est encore définitif. La navette entre le Sénat et l'Assemblée Nationale continue. Les Nouveaux Conseillers Départementaux ne sont toujours pas fixés sur leurs futures compétences. Devenir de notre intercommunalité : Une commission départementale de la coopération intercommunale a été créée dans chaque Département.

La CDCI :

- établit et tient à jour un état de la coopération intercommunale dans le département ;
- détient un pouvoir de proposition sur tout projet visant à renforcer la coopération intercommunale ;
- participe à l'élaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI).

Notre communauté de communes est représentée par Paul Fabre et le Syndicat de l'eau par Jean-François Lovisolo.

C'est la CDCI qui décidera, si accord entre les membres de la CDCI, sinon le Préfet imposera le découpage qu'il jugera le plus approprié. A ce stade, ce n'est pas la population qui décide.

CLARIFICATION DES COMPÉTENCES





« Regroupement des propriétaires forestiers pour un chantier exemplaire de production de bois-énergie »

Avec la menace de construction de gigantesques centrales électriques à biomasse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la pression sur la ressource forestière augmente considérablement. Les élus de la charte forestière de territoire Luberon-Lure souhaitent favoriser une exploitation responsable et collective des forêts et développer des filières locales de bois-énergie, pour garantir l'alimentation des petites chaufferies bois du territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon appuie les propriétaires forestiers des communes forestières de Grambois, Peypin d'Aigues, Beaumont de Pertuis et La Bastide des Jourdans, pour leur regroupement au sein d'une association syndicale libre de gestion forestière. Avec un plan de gestion commun de leurs parcelles boisées, les propriétaires adhérents ont accès à une expertise professionnelle et à des conseils pour la gestion de leurs forêts.

Le regroupement de parcelles pour les exploitations permet de bénéficier de meilleurs prix de vente et d'un encadrement des coupes de bois pour éviter les coupes rases et prendre en compte la protection de la nature et du paysage.

Sur la commune de Grambois, deux propriétaires voisins se sont associés pour exploiter ensemble 9 hectares de pin d'Alep via une coupe d'éclaircie. Les 250 m³ de bois seront valorisés par une entreprise locale en bois-énergie (les arbres sont broyés pour produire des plaquettes forestières). La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par les techniciens forestiers d'Alcina, dans le cadre d'une opération « pilote » financée par le Parc du Luberon.



Concours général agricole des Prairies Fleuries La remise des prix nationaux de l'édition 2014/2015 du Concours Général Agricole des Prairies fleuries s'est déroulée le 25 février 2015 au Salon international de l'Agriculture de Paris. 46 éleveurs étaient en lice pour la finale du Concours de ce prix national d'excellence agri-écologique national, en présence, entre autres, d'Hubert Reeves, parrain du concours. Une récompense qui reflète de la grande qualité du travail des 350 éleveurs engagés cette année...

Le Bureau interpelle l'Etat et les Régions sur Natura 2000 et les Mesures Agro-environnementales

Le désengagement financier, amorcé en 2014, semble se confirmer dans les discussions des Parcs avec les services de l'État et des Régions. La Fédération des Parcs demande à ce que les politiques en faveur de la biodiversité et de l'agroécologie disposent des moyens financiers à la hauteur des ambitions annoncées – afin de poursuivre les partenariats qui ont été engagés durablement par le réseau des Parcs au bénéfice de la biodiversité mais également des activités économiques qu'elle sous-tend, notamment agricoles, forestières, touristiques...

Les Auteurs de la Commune par Nathalie Locquen

Le Salon du livre de Saint Martin de la Brasque se tiendra le dimanche 9 août 2015

Marc LA MOLA, flic de B.A.C.

Il sort son troisième livre, « quand j'étais flic » et nous offre un témoignage fort et poignant ainsi qu'une façon particulière d'appréhender notre village, son village.

« A cette époque j'étais flic, flic à la Brigade Anticriminalité, à la BAC comme disent les journalistes et je passais des nuits entières dans une bagnole déglinguée à la recherche de voyous déterminés.

Une nuit venait de s'écouler, le soleil allait emporter le flot d'immondices que j'avais brassés, le tas de violence que j'avais subie alors que je me plaçais sous ma couette douillette.

Mon sommeil allait balayer les coups de poings et les coups de feu, il allait m'apporter le repos réparateur dont tout individu a besoin, que tout flic réclame surtout lorsqu'il est soumis à ce que je vivais chaque nuit.

Mes persiennes maintenaient une pénombre éphémère avant de s'ouvrir sur le Moure-nègre et les contreforts du Luberon. Ils m'apportaient la sérénité et je trouvais en ces massifs montagneux la force d'y retourner, la force de continuer.

Le soir venu, je repartais au combat, j'enfilais les attributs dérisoires d'une fonction difficile, celle de maintenir un ordre dans des quartiers où plus personne ne voulait se rendre, où plus personne ne voulait continuer même à vivre, à survivre.

La violence et les pièges tendus par les voyous contrastaient avec la douceur de mon village, la quiétude de ses paysages et les sourires de ses habitants.

Le jeu de boules, le marché paysan et la fête votive se transformaient subitement durant mes nuits en courses poursuites, deal de drogues et violences urbaines ...

Je perdais mes repères, je ne connaissais plus la tranquillité du village lorsque je m'engouffrais dans des cités, lorsque je me battais avec des dealers et des voleurs. Mais ils ne parvenaient pas à m'arracher ce que j'aimais et même si leurs coups m'atteignaient rien ne pouvaient m'ôter les images du clocher de la petite église au bas du chemin de la montagne ou de la magnifique bâtisse de Langesse.

Le cours du Mont Libre était serein, aucun véhicule ne l'empruntait. Moi je le traversais pour aller me réfugier sur les terres que j'aimais, celles d'un petit village du sud Luberon nommé Saint Martin de la Brasque. »

Dans " Quand j'étais flic ..." chez FAUVES Édition, c'est cela qu'il relate. Toutes ces nuits d'une B.A.C d'une circonscription difficile sont racontées avec force détail.





Corinne Lesimple Royer CALOUAN

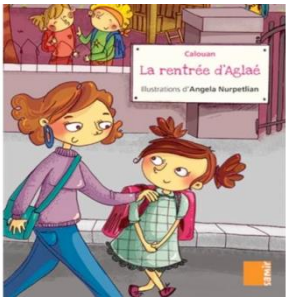
Ingénieur en environnement, Corinne Lesimple Royer a posé son sac sur les contreforts du Luberon. C'est là qu'elle place les mots les uns près des autres, les laisse s'envoler et s'unir, crée un univers, une ambiance... tricote une histoire pour les petits ou pour les grands qu'elle édite sous le pseudonyme Calouan.

Fin 2009, elle publie un recueil de nouvelles et découvre un autre plaisir d'écriture.

Depuis, elle ne se lasse pas... et tricote encore et encore, quand elle n'enseigne pas les sciences et l'environnement à de grands élèves.

http : // calouan.hautetfort.com facebook : [« Calouan Auteur »](https://www.facebook.com/CalouanAuteur)

En 2015, sont parus :

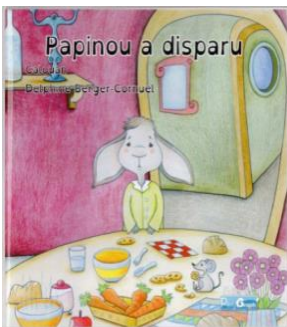


« La rentrée d'Aglaé » (éd. Samir): petit album pour les primo-lecteurs.

« Les petits carnets d'Hugo » (éd. Grenouille) : 4 albums cartonnés pour les tout-petits

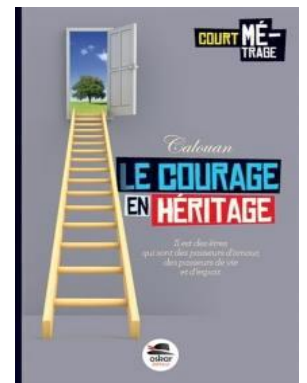


«



« Papinou a disparu » (éd. Pyxigraph) : petit album sur le lien entre grands-parents et petits-enfants, en partenariat avec l'EGPE (Ecole des grands-parents d'Europe).

« Le courage en héritage » (éd. Oskar) : petit roman pour les jeunes.



Prochaines dédicaces : le 19 juillet au festival à Malaucène (84)

3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les **zones surveillées de baignade**



Surveillez vos enfants
en permanence



Tenez compte
de **votre forme physique**

Retrouvez les Conseils pratiques sur :
www.inpes.sante.fr/noyades



Ministères chargés
des Sports, de la Santé

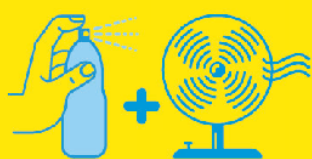


Ministère de la Santé



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



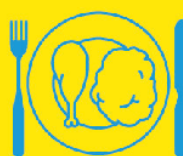
Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

